



Appel à manifestation d'intérêt

A valider en ligne sur <https://www.green-solutions-days.fr/formulaire-solution/> avant le 1er août (1ère vague de sélection), et avant le 21 août dernier délai (pas de place garantie pour la seconde vague)

Cet appel à manifestation d'intérêt vise des projets innovants (mais pas forcément technologiques, l'innovation s'entendant y compris dans les processus, méthodes et pratiques), quel que soit leur stade de maturité, la nature juridique de leurs porteurs (startups, TPE/PME, ONG, collectifs...) et développant des solutions ayant un impact positif sur la Nature et la Biodiversité.

L'objectif de cet AMI est de recueillir les propositions de projets pouvant être présentés dans le cadre de l'événement Green Solutions Days, mis en oeuvre par la Green Management School à Marseille durant le Congrès mondial de la Nature de l'UICN.

Projets attendus :

Les porteurs de projets doivent présenter une (ou plusieurs) solution ayant les caractéristiques suivantes

- avoir un impact positif sur la nature / la biodiversité, le plus direct possible
- être innovante, dans le sens où cette solution doit pouvoir apporter de la valeur d'une façon nouvelle (moins de ressources, circularité, ACV, sobriété digitale, etc.)
- Avoir dépassé le stade de la simple idéation
- Avoir un lien direct et prioritaire avec l'un des 6 ODD de l'ONU retenus pour l'événement ou pouvoir se rattacher à l'une des 6 thématiques des Solutions Fondées sur la Nature de l'UICN
- Pouvoir faire la démonstration de l'impact concret de sa solution, au-delà des intentions ou déclarations

Critères d'éligibilité :

1. La volonté de présenter une solution lors des Green Solutions Days devra être soumise sous forme électronique via www.green-solutions-days.fr ;
2. L'objectif de départ est de découper les deux journées et 4 demi-journées : les porteurs de solutions peuvent candidater pour ½ journée (et classer les ½ journées dans un ordre de préférence) et devront également choisir l'option d'une demi-journée supplémentaire en cas de disponibilité : dans tous les cas, les frais d'inscription devront être réglés pour valider définitivement la participation une fois la sélection confirmée
3. Une personne a minima devra être présente sur place, l'ensemble de l'événement étant à ce stade prévu en présence de chacun. Si, pour certaines raisons, une option à distance était prévue, cela se ferait au cas par cas.
4. Les solutions peuvent être portées par :
 - une entreprise (ou plusieurs entreprises organisées en consortium), quelle que soit sa taille, sa forme juridique, son objet, ses statuts, son ancienneté. Les entreprises en cours de création sont également éligibles.
 - une collectivité territoriale ou locale (commune, agglomération, département, région) ;

- *un laboratoire scientifique ou de recherche ;*
- *une structure publique (EPIC, EPA, etc.) ;*
- *Une ONG (association, Fondation, etc.)*
- *Un collectif*
- *Un individu*
- *Toute autre forme de collaboration entre entités d'origine ou de statuts différents*

5. Ces solutions devront notamment s'inscrire, sans toutefois strictement s'y limiter, sur les ODD de l'ONU suivants :

- *ODD n°6 - Eau propre et assainissement*
- *ODD n°12 - Consommation et production responsables*
- *ODD n°13 - Lutte contre les changements climatiques*
- *ODD n°14 - Vie aquatique*
- *ODD n°15 - Vie terrestre*

6. Origine des porteurs de projets :

Il n'y a pas de restriction quant à la nationalité des porteurs de projets : dans le respect des contraintes sanitaires, la possibilité de venir sur place est la seule limite géographique à la participation.

Critères de sélection :

Pour chaque demi-journée, notre organisation et nos capacités nous permettent de sélectionner entre 18 mini et 48 maxi porteurs de solutions. Les critères qui nous permettront de faire cette sélection seront les suivants :

- Pertinence de la solution au regard de l'ODD dans lequel elle s'inscrit, de l'état des solutions existantes, des besoins, et de la menace à laquelle elle répond ;
- Impacts environnementaux attendus (atténuation, amélioration, réduction, etc.) et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue environnemental, social et économique ;
- Caractère innovant (au sens des process et des usages, pas uniquement des techs) ou valeur ajoutée des produits / services développés ; un benchmark complet doit avoir été mené ;
- Valeur de la réflexion autour de l'impact propre de la solution (ACV, bilan carbone, métaux rares, empreinte digitale...)
- Qualité et pertinence de la réponse à un besoin identifié ;
- Si le porteur de solutions ne souhaite pas participer aux « Trophées de la Green », portés et remis par la Green Management School, il devra se faire connaître. Les remises des trophées se feront le jeudi 9 septembre 2021 à La Coque - Marseille, entre 16h et 20h (tenue, horaire et modalités précises restant à confirmer).

Dépôt des candidatures :

- **Date limite de dépôt :** 1er août 2021 à 8 heures (heure de Paris) pour la première vague de sélection, avant le 21 août pour la seconde (sous réserve de places encore disponibles)
- **Calendrier :** les projets seront examinés au fur et à mesure de leur dépôt : dans le cas de besoins complémentaires, les inscriptions tardives seront pénalisées.
- **Modalités :** le formulaire en ligne est à remplir sur le site internet de l'événement : www.green-solutions-days.fr (bouton « S'inscrire » en haut de page)
- **Contact :** en cas de problème insoluble ou d'urgence : florentfavier@free.fr